

EPA DE FLEURY-LES-AUBRAIS

EHPAD DE LONGUEVE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

SEANCE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, le conseil d'administration de l'EPA à vocation médico-sociale de Fleury-les-Aubrais s'est réuni salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Présidente de l'EPA, par suite à une convocation individuelle en date du 8 juin 2026. Cette séance fait suite à une première réunion en date du 8 juin 2026 pour laquelle le quorum n'a pas été constaté.

Membres à voix délibératives – présents :

Mmes Carole CANETTE, Guylène BORGNE (Ville de Fleury-les-Aubrais)

Membres à voix délibératives – excusés :

M. Alain LEFAUCHEUX (Ville de Fleury-les-Aubrais), M. Grégoire CHAPUIS, Mmes Marie-Agnès COURROY, Marianne DUBOIS (Département du Loiret), Mme Sarah LEGLAND (Gérontopôle Centre-Val de Loire)

Membres à voix consultatives – présent :

M. Alain MORLIERAS (SGC Orléans Métropole DRFIP)

Membres à voix consultatives – excusée :

Mme Maud BEURRIER (ARS – DD45)

3/ Adoption de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) pour 2025 (délibération n°CA2026/08)

L'exercice 2025 constitue la première année d'ouverture comptable de l'EHPAD de Longueve, situé à Fleury-les-Aubrais.

De nombreuses réunions organisées avec l'ARS, le Conseil départemental, le Trésor public et la Ville de Fleury-les-Aubrais ont permis d'aboutir à l'ouverture du compte au Trésor de l'établissement, à la publication des marchés publics ainsi qu'au lancement des travaux de construction et de réhabilitation du bâtiment.

La Ville de Fleury-les-Aubrais participe à la création de l'EHPAD de Longueve en qualité de maître d'ouvrage délégué. À cette fin, une convention a été conclue avec la directrice par intérim — actuellement directrice de l'EHPAD Petit Pierre à Fay-aux-Loges — nommée le 2 mai 2025, afin d'encadrer les flux financiers liés au règlement des travaux. Il a ainsi été convenu que la Ville assurerait le paiement intégral des travaux, avant de refacturer à l'EHPAD les montants engagés hors taxes. L'EHPAD procédera ensuite au règlement de la livraison à soi-même à l'issue des travaux prévus au cours de l'exercice 2027.

Le présent rapport met en lumière les éléments relatifs à la situation financière de l'établissement. L'EHPAD n'étant pas encore en activité, aucun développement ne sera consacré aux résidents, à l'activité ou à l'analyse des dépenses de personnel.

Le montant des dépenses 2025 est de 3 951,64 €.
Le montant des recettes 2025 est de 0,00 €.

Le résultat de l'exercice 2025 est donc de - 3 951,64 €, dont :

- - 3 951,64 € pour la section hébergement,
- 0,00 € pour la section dépendance,
- 0,00 € pour la section soin.

Proposition de résultat à affecter :

Il est proposé d'affecter le résultat au compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) ».

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)			EHPAD 450023650	Total
	N° de compte	Compte		
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		0,00 €
		Déficit (sans signe "-")	3 951,64 €	3 951,64 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾				
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)			-3 951,64 €	-3 951,64 €
Affectation du résultat administratif				
Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	3 951,64 €	3 951,64 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			-3 951,64 €	-3 951,64 €
			Ok	Ok

Le montant inscrit au compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » sera donc de :
3 951,64 €.

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)	Mouvements au titre de l'exercice 2025 (affectés en 2026)	Solde du compte au 31 décembre 2026 (incluant l'affectation des résultats 2025)
10682	Réserves affectées à l'investissement			0,00 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation			0,00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement			0,00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)		3 951,64 €	3 951,64 €

ERRD 2025 (synthétique)

	CHARGES			PRODUITS			
	ERRD 2024	Dernier EPRD 2025 exécutoire	ERRD 2025	ERRD 2024	Dernier EPRD 2025 exécutoire	ERRD 2025	
Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	-	1 000,00 €	160,64 €	-	0,00 €	0,00 €	Groupe I : Produits de la tarification
Groupe II : Charges afférentes au personnel	-	3 872,00 €	3 107,00 €	-	0,00 €	0,00 €	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : Charges afférentes à la structure	-	11 500,00 €	684,00 €	-	0,00 €	0,00 €	Groupe III : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	-	16 372,00 €	3 951,64 €	-	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	-	0,00 €	0,00 €	-	16 372,00 €	3 951,64 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	-	16 372,00 €	3 951,64 €	-	16 372,00 €	3 951,64 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Tableau de financement ERRD 2025

	RESSOURCES			EMPLOIS			
	ERRD 2024	Dernier EPRD 2025 exécutoire	ERRD 2025	ERRD 2024	Dernier EPRD 2025 exécutoire	ERRD 2025	
Capacité d'autofinancement	-	0,00 €	0,00 €	-	16 372,00 €	3 951,64 €	Insuffisance d'autofinancement
Titre I : Augmentation des capitaux propres	-	0,00 €	600 000,00 €	-	0,00 €	0,00 €	Titre I : Remboursement des dettes financières
Titre II : Augmentation des dettes financières	-	3 694 450,03 €	0,00 €	-	4 278 078,03 €	522 163,79 €	Titre II : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé
Titre III : Autres ressources	-	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	Titre III : Autres emplois
TOTAL DES RESSOURCES	-	3 694 450,03 €	600 000,00 €	-	4 294 450,03 €	526 115,43 €	TOTAL DES EMPLOIS
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	-	600 000,00 €	0,00 €	-	0,00 €	73 884,57 €	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	-	4 294 450,03 €	600 000,00 €	-	4 294 450,03 €	600 000,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le rapport présenté,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration :

- adopte l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) pour 2025.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré le 17 juin 2026

Carole CANETTE
Présidente

Certifié exécutoire

Transmis à l'ARS le : 23/06/2026

Publié le : 23/06/2026